

République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
ORNIAC - Commune
Dès le début de cette séance Mme Le Maire
Quelques minutes plus tard, une personne
s'approche : nous sommes
Le mardi 02 décembre 2025 à 17 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 novembre
2025, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Procès verbal

Sécurité : non délivrée

Le mardi 02 décembre 2025 à 17 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 25 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Secrétaire de la séance : Sylvie ALECHKINE

Présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON

Représentés : Claude-Henri DUBOIS par Thérèse VERMANDE, Frédéric VUILLEMIN par Bertrand DEFOIS

Absents et excusés :

Délibérations du conseil

Ordre du jour :

1 - CONVENTION SAUR et COMPTE RENDU VISITE

2 - AFFAIRE BELCOUR

3 - CONTRAT D'ADHÉSION INTRAMUROS

4 - SUBVENTION PUITS

5 - DEMANDE DE DRAINAGE - RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE SUR DOMAINE COMMUNAL

6 - OLD - OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

7 - COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL SECRÉTAIRE - CIA - FIN D'ANNÉE

Délibérations du conseil :

CONVENTION SAUR (N° DE_040_2025)

1 - CONVENTION SAUR

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal présents la convention SAUR pour l'entretien et le contrôle des appareils de défense contre l'incendie.

La SAUR assurera l'entretien des différents organes d'incendie de la Collectivité et les maintiendra en état de fonctionnement. Elle est conclue pour une durée de 10 ans.

Le Conseil Municipal approuve cette convention à l'unanimité. Cette convention prendra effet à compter de la signature de Mme Le Maire et pour une durée de 10 ans.

Délibération : adoptée

AFFAIRE BELCOUR (N° DE_041_2025)

2 - AFFAIRE BELCOUR

Dans le cadre de cette affaire, Mme Le Maire s'engage à être présente au Tribunal Correctionnel le 15-05-26 à 08h30.

Le Conseil Municipal à l'unanimité en prend acte.

Délibération : adoptée

CONTRAT D'ADHÉSION APPLICATION INTRAMUROS (N° DE_042_2025)

3 - CONTRAT D'ADHÉSION INTRA MUROS

L'application IntraMuros est présentée pour la seconde fois aux membres du Conseil Municipal, elle permettra d'informer et de faire participer les administrés à la vie locale avec un accès au journal de la commune, aux événements et aux points touristiques.

Le contrat d'adhésion à l'application IntraMuros est accepté à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal choisissent CABRERETS comme commune "Marraine".

Délibération : adoptée

SUBVENTION PUITS (N° DE_043_2025)

4 - SUBVENTION RESTAURATION MARGELLE PUITS

Une subvention de 7 505.10 €, soit 30% du coût de la dépense, est attribuée à la commune par le Département, au titre du FAST (fonds d'aide aux solidarités territoriales) pour la restauration du puits au "Puits".

Le Conseil Municipal prend acte de cette subvention et l'accepte à l'unanimité.

Délibération : adoptée

DEMANDE DE DRAINAGE et RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE (N° DE_044_2025)

5 - DEMANDE DE DRAINAGE et RÉCUPÉRATION EAU DE PLUIE

Le Conseil Municipal refuse la mise en place sur le domaine communal d'une citerne pour récupérer les eaux de pluie et de toiture.

Le Conseil Municipal à l'unanimité s'oppose aux travaux de drainage sur la partie communale et à l'unanimité envisage des travaux pour drainer de façon générale les eaux de pluie dans ce secteur de la commune.

Délibération : adoptée

OBLIGATIONS LÉGALES de DÉBROUSSAILLEMENT (N° DE_045_2025)

6 - OBLIGATIONS LÉGALES de DÉBROUSSAILLEMENT

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une sensibilisation a été entreprise auprès de certains habitants, permettant d'évaluer l'ampleur des travaux et les conditions de réalisation.

Une réunion publique d'information est demandée.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette réunion publique.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES :

1) Chemins ruraux et communaux

Afin d'établir un tableau de classement et l'inventaire des chemins, un devis a été demandé à un bureau d'étude (M. SAVIGNAC, géomètre expert). Le montant s'élève à 3 550 € HT.
Le CM doit délibérer à la prochaine réunion.

2) Fermeture du réseau cuivre

Orange a décidé de fermer ce réseau à partir du 31 mars 2026 sur une zone de 9 départements du Sud-Ouest de la France, dont le Lot.
À compter de fin septembre 2026 le réseau sera fermé sur l'ensemble du territoire.

3) Sécurité Routière

Une réflexion est menée afin de trouver des moyens pour ralentir la vitesse dans la traversée du village et pour aménager le carrefour sur la Place du Château, Rue de la Doline, Rue de l'Église.
Un rendez-vous est pris avec la D.D.T.

4) Affichage libre

Un tableau d'affichage libre va être mis en place à côté de la boîte à lire afin d'éviter tout affichage sauvage.

Thérèse VERMANDE
Président de séance



Sylvie ALECHKINE
Secrétaire de séance



